

Greffe
du Tribunal de Commerce de
EVREUX
PALAIS DE JUSTICE
4bis RUE DE VERDUN BP 382
27003 EVREUX CEDEX
MINITEL : 08.36.29.11.11.

**CERTIFICAT
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE**

Concernant :

SA Conseil d'Administration
A FOUBERT VISSERIE S.A
Voie du Testelet - ZA des
Portes

27100 VAL DE REUIL

Dépôt effectué par :

Cabinet
SOFINOR CABINET BOURON ET ASSOCIES
104 CHEMIN DE CLERES

76233 BOIS GUILLAUME CEDEX

Numéro RCS : EVREUX B 351 689 765

<25394/2000B00346>

Pièces déposées le 19/09/2003

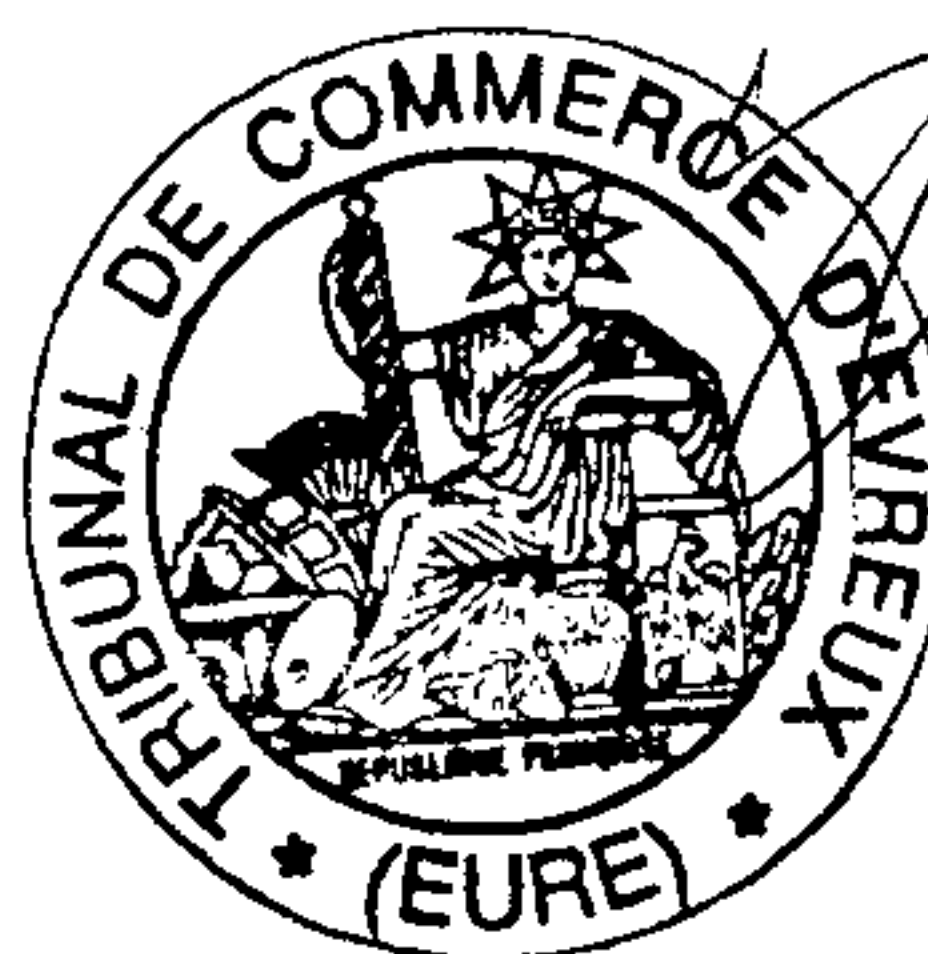
Numéro : 2302469

P.V. L'ASSEMBLEE du 25/07/2003
- CHANGEMENT ADMINISTRATEUR
- Changement de président

BORDEREAU DE FRAIS

Exonéré Taxe	5,90 EUR	38,70 FRF
Soumis à Tva	6,05 EUR	39,69 FRF
Montant Tva	1,19 EUR	7,81 FRF
TOTAL T.T.C.	13,14 EUR	86,19 FRF

L'un des Greffiers associés



A. FOUBERT VISSERIE S.A.
Société Anonyme
au capital de 450.000 Euros
Siège social : Voie du Testelet
Z. A. des Portes
27100 LE VAL DE REUIL
RCS EVREUX 351. 689. 765.

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE REUNIE EXTRAORDINAIREMENT
LE 25 JUILLET 2003

L'AN DEUX MILLE TROIS,
ET LE VINGT-CINQ JUILLET,
A ONZE HEURES TRENTE,

Les actionnaires de la société se sont réunis extraordinairement en assemblée générale ordinaire, au siège social.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Les actionnaires après avoir présenté leurs condoléances à Madame Sophie FOUBERT, l'invitent à présider la séance.

Monsieur Raphaël GARCIA-MORA et Monsieur Joseph RAVNIC, les deux actionnaires, présents et acceptants, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Dominique DUGUé est choisi comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés ou ayant voté par correspondance possèdent plus du quart des actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Madame le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- Les statuts de la société,
- La feuille de présence à l'assemblée,
- Les pouvoirs des actionnaires représentés ;
- Les copies et les récépissés postaux d'envoi recommandé des lettres de convocation adressées aux actionnaires ;
- Le rapport du Conseil d'Administration,
- Le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Puis, Madame le Président déclare que le rapport du Conseil d'Administration, la liste des actionnaires, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Madame le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du Jour

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration ;
- Nomination d'un nouvel Administrateur en remplacement de Monsieur Alain FOUBERT, Administrateur décédé ;
- Pouvoirs à donner pour effectuer les formalités ;
- Questions diverses.

Madame le Président donne lecture du rapport du Conseil d'Administration.

Cette lecture terminée, Madame le Président ouvre la discussion.

Un débat s'instaure entre les actionnaires.

Plus personne ne demandant la parole, Madame le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte du décès de Monsieur Alain FOUBERT, Administrateur, survenu le 6 Juillet dernier et décide, afin de satisfaire aux dispositions de l'article L 225 – 17 alinéa 1 du Code de Commerce, de nommer la personne physique suivante aux fonctions d'Administrateur :

- Monsieur Raphaël GARCIA-MORA né le 24 Octobre 1934 à TOLLEDE (Espagne),
demeurant : 9 rue Jules Ferry 27400 PINTERVILLE,

pour la durée restant à courir du mandat de Monsieur Alain FOUBERT, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos au 31 Juillet 2004.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Raphaël GARCIA-MORA a déclaré accepter lesdites fonctions d'Administrateur, en précisant qu'il n'était frappé d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptibles de lui empêcher d'exercer son mandat d'Administrateur de la Société «A. FOUBERT VISSERIE S.A.».

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'un extrait des présentes à l'effet d'effectuer les formalités de dépôt et de publicité.

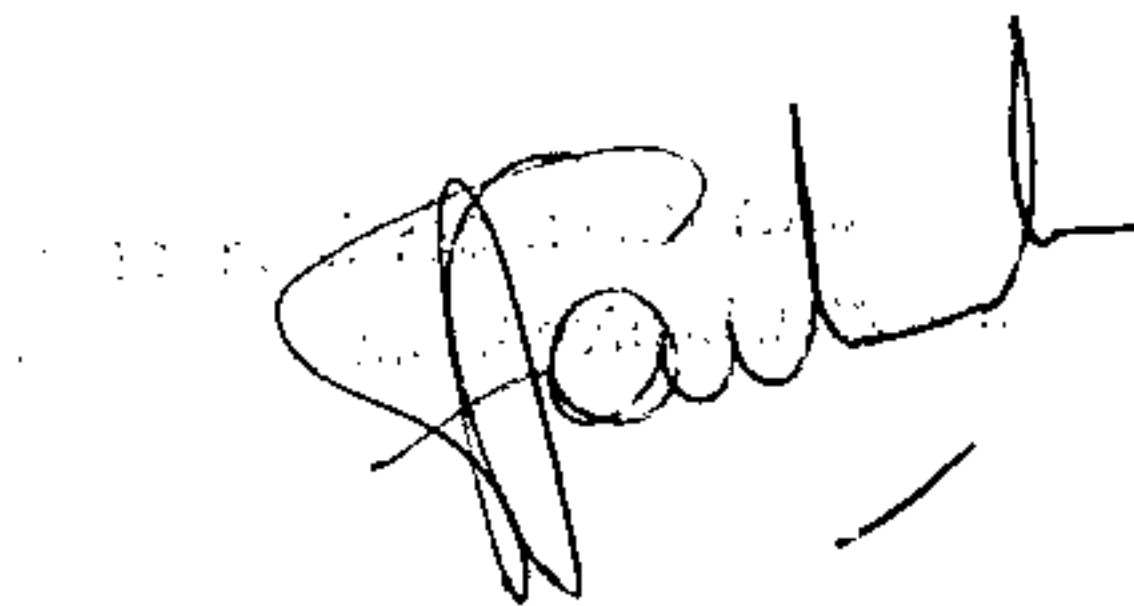
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Madame le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Madame le Président de l'assemblée

Madame Sophie FOUBERT



Les scrutateurs

M. R. GARCIA-MORA

M. J. RAUNEU

Le Secrétaire

Monsieur Dominique DUGUÉ

Monsieur Raphaël GARCIA-MORA

(Signature précédée de la mention suivante :
« Lu et approuvé – bon pour acceptation des fonctions
d'Administrateur »)

A. FOUBERT VISSERIE S.A.

**Société Anonyme
au capital de 450.000 Euros
Siège social : Voie du Testelet
Z.A. des Portes**

27100 LE-VAL-DE-REUIL

RCS EVREUX 351 689 765

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
EN DATE DU 25 JUILLET 2003

L'AN DEUX MILLE TROIS,

ET LE VINGT-CINQ JUILLET,

A L'ISSUE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
REUNIE EXTRAORDINAIREMENT CE JOUR,

Le Conseil d'Administration s'est réuni, au siège social, d'un commun accord.

Sont présents ou représentés :

Madame Sophie FOUBERT,

Monsieur Joseph RAVNIC,

Monsieur Raphaël GARCIA-MORA,

Monsieur Joseph RAVNIC et Monsieur Raphaël GARCIA-MORA invitent Madame Sophie FOUBERT à présider la réunion.

Madame Sophie FOUBERT constate que les Administrateurs présents réunissent la moitié au moins des membres en fonction et que le conseil peut valablement délibérer.

Puis, Madame le Président rappelle que le conseil est appelé à délibérer sur les questions suivantes figurant à l'ordre du jour :

Ordre du Jour

- Nomination d'un nouveau Président Directeur Général en remplacement de Monsieur Alain FOUBERT, décédé ;
- Fixation de ses pouvoirs ;
- Pouvoirs pour effectuer les formalités ;
- Questions diverses.

Madame Sophie FOUBERT propose aux Administrateurs de se prononcer sur la nomination d'un Président Directeur Général, afin de pourvoir au remplacement de Monsieur Alain FOUBERT décédé le 6 Juillet 2003.

Madame Sophie FOUBERT informe les Administrateurs que la loi du 15 Mai 2001 dite Loi sur les Nouvelles Régulations Economiques (NRE) a prévu deux modes d'exercice de la direction générale des Sociétés Anonymes.

Elle ajoute que la direction générale de la Société est désormais assumée soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration et qui prend le titre de Directeur Général.

Madame Sophie FOUBERT invite les Administrateurs à choisir entre ces deux modalités d'exercice de la direction générale, afin de pourvoir au remplacement de Monsieur Alain FOUBERT qui cumulait les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

Après échanges de vues et délibération, la résolution suivante est mise aux voix :

RESOLUTION UNIQUE

Le Conseil d'Administration, afin de pourvoir au remplacement de Monsieur Alain FOUBERT et conformément aux dispositions de l'article L 225 – 51 – 1 du Code de Commerce et de l'article 20 des statuts relatif à la « Direction Générale », décide :

- que les fonctions de Président du Conseil d'Administration seront assurées à compter du 25 Juillet 2003, par Madame Sophie FOUBERT née LAVENU le 20 Mai 1967 à FECAMP (76), demeurant : 81 avenue du Marquis de la Haye 27100 LE VAUDREUIL ;

- que les fonctions de Directeur Général sont assurées, à compter du 25 Juillet 2003, par Madame Sophie FOUBERT, en sus de ses fonctions de Président du Conseil d'Administration,

pour la durée restant à courir de son mandat d'Administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos au 31 Juillet 2004.

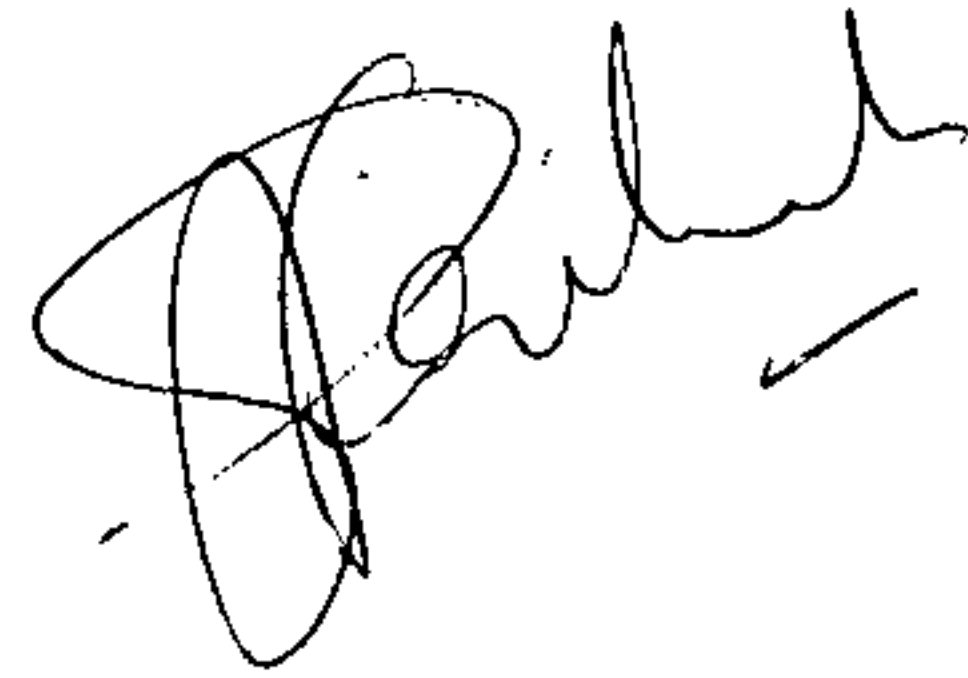
Sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires, ainsi que des pouvoirs qu'elle réserve spécialement au Conseil d'Administration, et dans la limite de l'objet social, Madame Sophie FOUBERT est investie des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom et pour le compte de la Société.

.....

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des votants.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée. Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les Administrateurs.

Madame Sophie FOUBERT
(Signature précédée de la mention suivante :
« Lu et approuvé – bon pour acceptation
des fonctions de Président Directeur Général »)



Monsieur Joseph RAVNIC

Monsieur Raphaël GARCIA-MORA